

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 janvier 2020, s'est réuni le 31 janvier 2020 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 24 janvier 2020

Nombre de membres présents : 31

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 25

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel	X			M. PERRAUD Luc	X		
	M. CHAVY Yves	X			M. BOUCHER Erwan		X	
	Mme DALAIS Christelle	X			M. LHOTELAIS		X	
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel	X		
	M. BODIN Jean-Claude	X			M. BOUCHOUX Gilbert		X	
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel	X		
	M. AUBLANC Jean-Claude	X			M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel	X			M.PELISSON Joanny		X	
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René	X		
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale		X		M. PONCIN Nicolas-Lays	X		
	M. AGATY Guillaume		X		M. MULLER Philippe	X		
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert		X	
	M. CLERC Hervé	X			M. BREVET George	X		
M. MAUGE Lionel			X	M. BOURGE Hervé			X	
M. GIVORD Alain	X			Mme BALMOT Eliane	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X	
	M. ALBAN Bernard			X	M. LITAUDON Bernard			X
	M. AUBRUN Michel			X	M. CHAMPION Jean-Pierre			X
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc	X			M. BOURGEOIS Patrick		X	
	M. VARVIER Serge		X		M. ALGA Dominique		X	
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel			X
	M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACES Robert		X	
	M. MORILLON Guy	X			M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre	X			Mme BISIGNANO Nathalie		X	
	M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X	
	M. LAMURE Raphaël		X		M. PROST Philippe		X	

La séance est ouverte à 08h30.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

## 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2019.

## 3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Chaque délégué a reçu une note explicative sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2020.  
Monsieur FERRE présente et informe les délégués sur les points suivants :

- ✓ Un contexte législatif en constante évolution.
- ✓ Bilan 2019 et pistes de réflexion pour 2020.
- ✓ Section Investissements.
- ✓ Section Fonctionnement.

Monsieur Jarret présente les diaporamas à l'assemblée.

### Contexte législatif en constante évolution :

- La loi économie circulaire :
  - les obligations de consommation vertueuse, réemploi.
  - le tri (projet consigne pour recyclage des bouteilles plastiques est reporté à 2023).
  - la collecte et recyclages des déchets du bâtiment.
  - la diminution des tonnages de déchets non valorisés....
- TGAP hausse prévue:
  - en 2020 : de 1 € /T enfouie.
  - 2025 : + 12 € /T de déchets incinérés et + 40 € /T de déchets enfouis.
- Objectif :
  - maintenir les tarifs de la redevance incitative en 2020.
  - poursuivre l'amélioration de la productivité du service.
  - s'investir davantage dans les opérations de réduction et de prévention des déchets.
  - travailler sur l'harmonisation des règles de facturation sur l'ensemble de territoire.

### Amélioration de la productivité :

- Le développement de la collecte « une semaine sur deux » (C 0,5) pour les ordures ménagères afin d'assurer à compter du 1er juin la collecte des communes de Messimy et Chaleins sans effectif supplémentaire.
- Le développement de la collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire dans le cadre de partenariats avec les communes ou aménageurs privés.
- La collecte des emballages en régie engagée dès le 2 janvier 2020.

Monsieur Gentil souhaiterait savoir ce que le Syndicat financera pour les futurs projets sur les communes qui désirent une collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire.

Monsieur Ferré répond que le Syndicat financera les colonnes et les communes financeront le génie civil (terrassement et cuve béton).

Monsieur Morillon expose que le Smidom finance 40 % du projet et les communes 60 %.

Monsieur Gentil souhaite une délibération pour fixer les termes (indiquer une clef de répartition).

Il faut également faire participer les lotisseurs (exemple : nouveau lotissement à Chaleins).

Monsieur Aublanc rappelle que le Smidom avait entièrement financé le projet des colonnes enterrées et semi-enterrées à Montmerle sur Saône.

### Actions de prévention et de réduction des déchets :

- Dynamiser la collecte des Textiles, Linges, Chaussures,
- Relancer la collecte des piles et accumulateurs.
- Développer des partenariats avec les établissements scolaires (collèges, écoles primaires) à des fins de sensibilisation à l'économie circulaire, au réemploi, au recyclage, au compostage collectif.
- Apporter aux habitants, une information actualisée via le site internet du Smidom, la signalétique en déchèterie et sur les points de tri,
- Aider à la réduction des déchets verts (action broyage à renouveler).

- Accompagner les usagers dans leur changement d'habitudes et les sensibiliser aux bonnes pratiques.
- Mettre en place une collaboration avec une ressourcerie à l'occasion des travaux de Vonnas.

Monsieur Jarret informe qu'une réunion aura lieu avec la Croix-Rouge à Vonnas.

Monsieur Viot pense qu'il faudrait faire une réunion aussi pour la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne.

#### Application d'une Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères uniforme :

- Sur 33 communes, 3 modes de facturation cohabitent :
  - TEOM : 2 communes.
  - Redevance Incitative au poids et à la levée : 6 communes.
  - Redevance Incitative à la levée : 25 communes.
- Le bureau du 17 janvier a confirmé son souhait de :
  - Définir le calendrier prévisionnel de passage à une facturation à la levée pour les 6 communes à la RI au poids et à la levée.
  - Assurer dès le 1er juillet un suivi des levées de bacs sur les communes de Messimy et Chaleins afin de sensibiliser les habitants aux facturations réelles qui leur seront appliquées à compter de 2022.

Monsieur Viot précise que, pour les communes de Chaleins et Messimy, qui passeront à la redevance incitative, il faut conseiller aux habitants de se doter d'un bac de petite taille. A-t-on une estimation des bacs à changer ?  
Monsieur Jarret répond que le SMIDOM s'organise afin de pouvoir répondre à une demande de changement de 30 % des bacs en 2020.

Monsieur Gentil demande le pourcentage des habitants qui ont demandé un badge d'accès en déchèterie.

Monsieur Jarret répond que le Syndicat a eu un retour de 70 %.

#### Bilan 2019 et pistes de réflexion pour 2020 :

##### Collecte des recyclables :

- Renouvellement du parc de colonnes :
  - Achat de 75 colonnes acier (119 000 €) sur un parc de 441 colonnes.
- Collecte des emballages en régie :
  - Formation de deux chauffeurs.
  - L'objectif étant d'obtenir, à moindre coût, du fait de notre proximité, une meilleure réactivité que celle fournie par les prestataires.
  - Location d'un véhicule sur 2 ans chez FISPAR avec contrat de maintenance.
  - Fin des marchés de collecte avec les sociétés Quinson-Fonlupt et EGT.
- Les collectes du verre et du papier sont effectuées par la société MINERIS (ex GUERIN) via des marchés conclus par le SYTRAIVAL. Comment améliorer leur performance qui n'est pas satisfaisante?
- Pas d'extension de consignes de tri emballages ménagers plastiques en 2020 en raison de l'incendie du centre de tri NICOLIN retenu par le SYTRAIVAL.

##### Collecte des Ordures Ménagères :

4. Deux nouvelles implantations de colonnes enterrées pour les ordures ménagères en fin d'année 2019 : la commune de Guérens (1 point vers la Salle des Fêtes) et la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne (1 point vers la Résidence Séniors).
5. Passage de 13 nouvelles communes à la collecte en C 0,5 à compter du 1er juin 2020.
6. La refonte des circuits de collecte induite par ces passages en C 0,5 permettra de collecter les communes de Messimy et Chaleins sans effectif supplémentaire à compter du 1er juin 2020.

##### Déchèteries :

- Les travaux d'extension et de mise en conformité de la déchèterie de Vonnas ont été exécutés pour un montant estimé de 700 000 € TTC. L'inauguration aura lieu le 15 février 2020.
- La commission permanente du Conseil Régional Auvergne- Rhône-Alpes a confirmé le 20 décembre 2019 l'attribution d'une subvention de 250 000 € qui sera donc perçue en 2020, après achèvement des travaux.

## Financement du SMIDOM :

- Amélioration des délais de reversement des Communauté de Communes au SMIDOM de 15 jours.
- Ligne de trésorerie de 700 000 € avec le Crédit Agricole Centre Est.
- Mise à jour de la base de données des usagers-adhérents notamment (logements locatifs) en collaboration avec les communes.
- Messimy et Chaleins : une convention de prestations de services a été conclue entre le Syndicat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC) pour le reversement de la TEOM.

## Ressources humaines

- Par délibération du 20 décembre 2019, le Comité Syndical a approuvé :
  - Une revalorisation de l'ordre de 3 à 10 % du régime indemnitaire (part IFSE du RIFSEEP) mis en place en 2016.
  - Une majoration de 10 € de la partition mensuelle aux contrats labélisés des mutuelles prévoyances et maintien de salaire.
- A noter, pour ce qui concerne les agents « techniques » un taux d'absentéisme de 0 %.

<b>Une dynamique d'investissement maintenue en 2019.</b>			
Le budget prévisionnel a été engagé à hauteur de 962 442 € soit un taux d'exécution de 90 % :			
	<b><u>Mandaté :</u></b>		
	• Déchèterie Vonnas		566 758 €
	• Colonnes aériennes ou enterrées		173 684 €
	• Informatique		9 357 €
	• Divers		6 265 €
			<b>756 064 €</b>
	<b><u>Engagé</u></b>		
	• Déchèterie Vonnas		22 675 €
	• Equipement de pré-collecte tri et ordures ménagères		140 251 €
	• Local archives		12 000 €
	• Véhicule électrique (y compris location batteries et maintenance sur 6 ans. A venir en 2020 primes à la conversion et destruction 8 500 €)		31 452 €
			<b>206 378 €</b>
			<b>962 442 €</b>

## Les investissements en 2020 :

Bâtiment SMIDOM	350 000 €
Local agent déchèterie en dur	60 000 €
Local DMS déchèterie en dur	60 000 €
Colonnes OMR enterrées	70 000 €
Colonnes OMR aériennes	30 000 €
Colonnes collecte sélective (60)	90 000 €
Portails coulissants SMIDOM	20 000 €
Distributeur gasoil	16 000 €
Signalétique PAV	20 000 €
Corbeilles à piles	6 000 €
Fourgon (remplacement Opel Vivaro)	25 000 €
Réaménagement de la salle de réunion	5 000 €
Informatique	5 000 €
Total des dépenses nouvelles	757 000 €

Restes à réaliser (engagement 2019 reportés sur 2020) : 206 378 €.

Total des investissements pour l'année 2020 : 963 378 €

Les recettes du FCTVA sur les investissements 2019 sont estimées à 95 600 € (132 916 € en 2019).

Les emprunts en 2020 :

Objet	Fin	Durée (années)	Capital Initial	Taux	Échéance 2020	Intérêts	Capital restant dû au 01/01/2020
Déchèterie Francheleins	mars-22	15	400 000 €	<b>4,55%</b>	29 362 €	3 578 €	51 568 €
Déchèterie Saint Jean	févr-25	15	680 000 €	<b>2,70%</b>	52 411 €	6 270 €	220 702 €
RI	avr-22	10	150 000 €	<b>4,30%</b>	18 535 €	1 609 €	26 785 €
Remboursement du prêt relais	mai-28	15	200 000 €	<b>4,32%</b>	18 186 €	5 358 €	125 647 €
Déchèterie de Vonnas	Juil- 2034	15	400 000 €	<b>0,95%</b>	28 643 €	3 652 €	387 563 €
					<b>147 137 €</b>	<b>20 467 €</b>	<b>812 265 €</b>

Le rachat des locaux du Smidom au Conseil Départemental nécessitera de recourir en 2020 à un nouvel emprunt.

Monsieur Poncet demande si la Communauté de Communes a un droit de préemption sur la Zone Industrielle. Monsieur Ferré informe que le bâtiment a été estimé 350 000 € à la vente. Une délibération devra être prise en mars 2020 pour finaliser l'achat par le Smidom. Un agent immobilier est venu estimer le bien (coût plus élevé).

La Communauté de Communes Val de Saône Centre a formulé des remarques sur la déchèterie de Francheleins l'accès par de passerelles et un escalier de 7 marches aux bennes emballages, cartons, plâtre, bâche plastiques n'est pas adaptée. Une étude doit être menée.

Madame Leclerc dit que l'escalier ne facilite pas l'accès à la benne. Les cartons devraient être pliés car ils prennent beaucoup de place quand ils sont mis entiers dans la benne.

Monsieur Poncet répond que la solution est une presse à cartons à mettre en déchèterie. Le Smidom pourrait la louer.

Fonctionnement 2020 :

- Détail des achats de services extérieurs.
- Evolution de la population du Smidom.
- Tonnages en OMR.
- Tonnages du tri sélectif : emballages.
- Tonnages du tri sélectif : verre.
- Tonnages déchèteries : déchets verts.
- Tonnages déchèteries : encombrants.
- Tonnages déchèteries : bois.
- Service extérieurs : chapitre 61.

Monsieur Poncet pense que pour réduire les dépenses, il faut voir pour la méthanisation pour baisser les volumes. Monsieur Ferré répond que cela n'est pas possible pour l'instant.

- Autres charges de gestion : chapitre 65.

Monsieur Clerc demande pourquoi il y a 30 000 € aux comptes 65541 et 6542.

Monsieur Ferré répond qu'il s'agit d'un budget pour le remboursement aux Communautés de Communes des créances de la redevance incitative non récupérables ou éteintes passées par les Trésoriers. Nous sommes dans l'attente de l'accord de la Préfecture sur ce sujet car celle-ci a demandé un avis de conformité au Ministère.

Monsieur Clerc pensent que les deux conventions entre les Communautés de Communes doivent être identiques. La ligne de trésorerie serait moins conséquente.

## Gestion des Ressources Humaines :

Monsieur Jarret explique les tableaux présents dans le document.

Monsieur Poncet pense que l'agent en charge de la facturation doit pouvoir être doublé par un autre agent en cas de besoin.

## Challenge 2020 :

Bilan prévisionnel de la reprise en régie de la collecte des emballages :

Suppression des prestations externalisées	- 258 000 €
Carburant grue auxiliaire	42 000 €
Location grue auxiliaire	78 000 €
Provision imprévus et réparations	5 000 €
Coût grutiers titulaires	77 000 €
Coût polyvalent grutier remplacement congés	6 000 €
Economie attendue	50 000 €

## Recettes proportionnelles à l'évolution du territoire :

- Recette RI pour 2020 : 2 944 000 €
  - Base 2019 +1 %, diminué l'impact du C0.5 sur 2<sup>ème</sup> semestre 2019.
  - Sécurisation des recettes grâce à la mise à jour du fichier.
- Provision de 30 000 € pour les rectifications / annulations des factures des semestres précédents
- Team Messimy et Chaleins : 188 000 €.
- Budget prudent pour les recettes des Eco organismes +6 % sur 2019 soit 580 000 €.

## Evolution prévisionnelle 2019/2020 :

Les orientations budgétaires devraient conduire à la présentation d'un budget prévisionnel 2020 dont l'évolution de la section de fonctionnement sera en lien avec l'évolution du territoire Smidom tandis que la dynamique d'investissements sera maintenue.

	2019	2020	Evolution
Fonctionnement	4 000 K€	4 300 K€	+ 6 %
Investissements	1 080 K€	1 140 K€	+ 5 %

Après délibération le Comité Syndical à l'unanimité :

- ATTESTE que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 a bien eu lieu.

## **4. DELIBERATION POUR L'EXECUTION PARTIELLE PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L 1612-1,

Vu les statuts du SMIDOM,

Considérant que le budget 2020 du SMIDOM ne sera pas adopté avant le 06 mars de l'exercice auquel il s'applique,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président jusqu'au vote du budget primitif du SMIDOM à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget SMIDOM 2020,
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## 5. FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DU 2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2019

	Facturation			factures			moyenne /facture		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Smidom S=	1 218 554 €	1 228 815 €	1 237 064 €	12 835	12 970	13 204	94,9 €	94,7 €	93,7 €
Bdv	304 424 €	311 097 €	299 774 €	3 584	3 679	3 681	84,9 €	84,6 €	81,4 €
<b>Total</b>	<b>1 522 978 €</b>	<b>1 539 912 €</b>	<b>1 536 838 €</b>	<b>16 419</b>	<b>16 649</b>	<b>16 885</b>	<b>92,8 €</b>	<b>92,5 €</b>	<b>91,0 €</b>

Détail Smidom	Facturation			factures			moyenne /facture		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
PI	994 246 €	996 962 €	997 716 €	11 228	11 334	11 471	88,6 €	88,0 €	87,0 €
PC	66 760 €	66 741 €	69 055 €	1 128	1 138	1 233	59,2 €	58,7 €	56,0 €
ADM OM	18 328 €	18 194 €	17 597 €	44	42	42	414,0 €	433,9 €	419,0 €
ADM TS	32 003 €	34 271 €	32 880 €	90	87	81	355,6 €	393,9 €	405,9 €
Pro DEC	367 €	367 €	479 €	12	12	18	30,6 €	30,6 €	26,6 €
PRO OM	14 592 €	15 629 €	16 067 €	54	62	66	270,0 €	252,0 €	243,4 €
PRO TS	92 258 €	96 651 €	103 270 €	279	295	293	330,7 €	327,6 €	352,5 €
	<b>1 218 554 €</b>	<b>1 228 815 €</b>	<b>1 237 064 €</b>	<b>12 835</b>	<b>12 970</b>	<b>13 204</b>	<b>94,9 €</b>	<b>94,7 €</b>	<b>93,7 €</b>

Détail Bdv	Facturation			factures			moyenne /facture		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Immeuble	30 006 €	38 524 €	37 612 €	18	17	18	1 667,0 €	2 266,1 €	2 089,6 €
PRO	32 932 €	34 480 €	36 755 €	217	215	211	151,8 €	160,4 €	174,2 €
PAR	241 486 €	238 093 €	225 407 €	3 349	3 447	3 452	72,1 €	69,1 €	65,3 €
	<b>304 424 €</b>	<b>311 097 €</b>	<b>299 774 €</b>	<b>3 584</b>	<b>3 679</b>	<b>3 681</b>	<b>84,9 €</b>	<b>84,6 €</b>	<b>81,4 €</b>

Monsieur Ferré explique que nous avons récupéré la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et que nous avons 5 ans pour harmoniser nos tarifs (2023) :

- La structure des tarifs Smidom et Bords de Veyle est intéressante pour les foyers jusqu'à 2 à 3 personnes.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une baisse de 30 € par an sur la part fixe a été décidée pour les foyers pour une personne.
- La facture moyenne pour un particulier pour le second semestre 2019 est de 87 € pour le Smidom et de 65 € pour Bords de Veyle.
- Les coûts de traitement des OMR de Bords de Veyle par Organom en 2019 sont de 228 €/t contre 103,4 € pour Smidom.

Rappel de la structure tarifaire Bords de Veyle en C1 :

- Fixe /an 1 pers 82,32 € et 2 pers et + 112,32 € et 12 levées.
- Variable au kg : 0,19 € jusqu'à 170 kg/an et 0,25 € au-delà de 170 kg.
- Variable levée : 1,57 € /levée à compter de la 13<sup>eme</sup> levée.

La part variable pour les particuliers joue peu :

- Bords de Veyle : 23 %
- Smidom : 47 %

La fiabilité de la mesure des poids en question.

- 2018 : Organom 950 T facturé 904 T.
- 2019 : Organom 926,7 T facturé 847,9 T (+ 22 T de juillet).

## Part fixe Bords de Veyle

Détail BdV	moyenne /facture			part fixe			% part fixe		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Immeuble	1 667,0 €	2 266,1 €	2 089,6 €	ND	36 869 €	36 139 €	ND	96%	96%
PRO	151,8 €	160,4 €	174,2 €	ND	10 642 €	10 596 €	ND	31%	29%
PAR	72,1 €	69,1 €	65,3 €	ND	179 318 €	174 084 €	ND	75%	77%
	84,9 €	84,6 €	81,4 €	ND	226 829 €	220 819 €	ND	73%	74%

## Part fixe Smidom

Détail Smidom	moyenne /facture			part fixe			% part fixe		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
PI	88,6 €	88,0 €	87,0 €	521 954 €	525 218 €	524 523 €	52%	53%	53%
PC	59,2 €	58,7 €	56,0 €	43 419 €	40 588 €	41 491 €	65%	61%	60%
ADM OM	414,0 €	433,9 €	419,0 €	1 080 €	1 046 €	1 172 €	6%	6%	7%
ADM TS	355,6 €	393,9 €	405,9 €	10 123 €	10 182 €	10 558 €	32%	30%	32%
Pro DEC	30,6 €	30,6 €	26,6 €	367 €	367 €	479 €	100%	100%	100%
PRO OM	270,0 €	252,0 €	243,4 €	756 €	924 €	959 €	5%	6%	6%
PRO TS	330,7 €	327,6 €	352,5 €	21 259 €	20 300 €	21 078 €	23%	21%	20%
	94,9 €	94,7 €	93,7 €	598 958 €	598 625 €	600 260 €	49%	49%	49%

Objectif de changement janvier 2021 :

- Abandon poids.
- A la levée.
- Nous faire aider par un conseil extérieur.

## 6. INAUGURATION DE LA DECHETERIE DE VONNAS

- La Région nous a accordé une subvention de 250 k€.
- Le Département nous a accordé une subvention de 46 k€.
- Le samedi 15 février 2020 à 10h00 sur place.
- Collation dans une salle du service technique.
- Invités: Région, Département, Communautés de Communes, Délégués, Maires, Communes, Conseil Municipal de Vonnas, entreprises, pompiers, gendarmerie, EGT,
- Allocutions : Smidom, Vonnas, la Communauté de Communes.
- Visites de la déchèterie par Fabien Fontanilles et Alain Poncet.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- Rendez-vous du 28/01 au Département sur l'achat des locaux.
- Retours de facturation et litiges poids avec EGT.

## 8. AGENDA DU 1ER TRIMESTRE 2020

- Bureau le 14 février 2020.
- Comité Syndical le 06 mars 2020 : Comptes 2019 et Budget 2020.
- Elections municipales le 15 et le 22 mars 2020.
- Fin mai 2020 : nouveau Comité Syndical.

Le Président,  
Paul FERRE